

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 mars 2023

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.562**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, veuillez nous fournir :

- Les notes, avis, analyse ou tout autre document produit concernant le syndrome des « portes tournantes » dénoncé par les policiers.
- Les recommandations et les mesures mises en place pour corriger la situation. » (*sic*)

Nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant à votre demande.

Nous désirons vous informer que le Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 énonce toutefois le principe du No Wrong Door (toutes les portes d'entrée sont bonnes et pertinentes pour accueillir une demande d'aide) :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichers/2018/18-804-02W.pdf>

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette pour  
Dominique Breton

p.j.

N/Réf. : 23-CR-00001-40